

Consultation en vue de la fertilisation des terrains de sport de la commune de ROBION

Règlement de Consultation

Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION
BP 2
84440 ROBION
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

Objet de la consultation : fertilisation des équipements sportifs

Date de l'avis d'appel public à la concurrence : 15 février 2012

Date limite de réception des offres : 5 mars 2012

Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché passé selon la procédure adaptée article 28 du code des marchés publics porte sur la fertilisation des équipements sportifs de la commune de ROBION.

Ce marché est un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION consulte par courrier les entreprises susceptibles de répondre à cette demande et met disposition la présente consultation sur le site internet www.robion.fr dans la rubrique Appels d'Offres

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Jean-Marc ROSSI, responsable des services techniques au 06.25.99.75.93.
Monsieur Fabrice BEAUMIER, conseiller municipal au 06.81.07.67.48.

3 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à

défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- * La proposition chiffrée à partir du plan de fertilisation proposé
- * La liste des produits et spécialités commerciales qui seront mis en œuvres
- * Les références de l'entreprise pour les trois dernières années

4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

6 – CAHIER DES CHARGES

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet la fertilisation des 3 équipements sportifs de la commune de ROBION.

DETAIL DES PRESTATIONS

La prestation comprend la fourniture du plan de fertilisation pour :

- le stade Eric DI MECO d'une surface de 8.500 m² pour le stade d'honneur et 3.000 m² pour le terrain annexe l'objectif est de garantir une pelouse permettant le jeu dans des conditions optimales tout au long de l'année
- le stade Jean NOEL d'une surface de 4.500 m² l'objectif est de garantir une pelouse permettant le jeu dans des conditions normales tout au long de l'année
- le défouloir d'une surface de 6.300 m² l'objectif est de garantir une pelouse permettant le jeu dans des conditions minimales de base tout au long de l'année

OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Les fournisseurs indiquent la concentration en matières actives de tous les produits et fournissent chaque fiche de sécurité. Pour chaque produit proposé, les fournisseurs indiquent le conditionnement minimum. Les fournisseurs indiquent la dose homologuée à l'hectare et le coût à l'hectare. Le titulaire joint au bordereau de prix les fiches techniques de tous les produits proposés.

Les engrais et produits divers respectent les normes françaises et européennes en vigueur. Le titulaire du marché devra tenir compte de l'évolution de la législation et informer la personne publique en cas de modification

Les homologations doivent être compatibles avec une utilisation en espaces verts publics et terrain de sport.

Les indications portées sur les étiquettes des produits, relatives à la formulation, le dosage et les prescriptions à respecter pour leur utilisation devront être en langue française.

S'il le juge nécessaire, le fournisseur peut faire réaliser à sa charge une nouvelle analyse de sol. Les résultats qui seront communiqués à la collectivité pourront être utilisés par cette dernière.